
Réseau d'eau potable – Restriction de consommation

A la suite des conditions météorologiques de ces dernières semaines et afin de préserver le niveau de la nappe phréatique, anormalement bas pour la saison, la Municipalité instaure, avec effet immédiat, des mesures de restriction de la consommation d'eau.

Il est rappelé qu'il faut environ trois mois pour que la nappe phréatique se recharge après des épisodes de pluie.

Dès à présent, il est demandé à la population de faire preuve de sobriété dans l'utilisation de l'eau potable, notamment en privilégiant les douches aux bains et en évitant de laisser couler l'eau inutilement.

Jusqu'à nouvel avis, les mesures suivantes sont en vigueur :

- interdiction d'arroser les gazons ;
- interdiction de remplir les piscines ;
- interdiction de laver les voitures.

L'eau située à proximité du cimetière peut être prélevée gratuitement ; le transport reste à la charge de l'utilisateur.

Pour les jardins potagers, il est recommandé d'arroser une fois par semaine plutôt que quotidiennement et d'utiliser, dans la mesure du possible, du paillage, qui permet de réduire jusqu'à 80 % l'évaporation.

Nous vous rappelons également que des oyas, permettant de limiter l'arrosage des petites surfaces et des plantes en pots, sont en vente à la Petite Épicerie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous invitons à respecter strictement ces mesures jusqu'à nouvel avis.

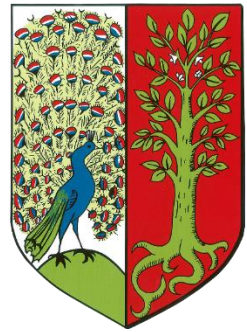


Photo de l'emplacement au cimetière

Job d'été – Rejoins-nous !

La Commune de Faoug recherche deux aides concierges pour l'été. Nous cherchons des personnes disponibles du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet, suivi du lundi et mardi 13 et 14 juillet 2026.

Ta mission : nettoyage annuel des bâtiments communaux

Ton profil : habitant-e de la commune, motivé-e, autonome, avec un bon esprit d'équipe

Âge minimum : 15 ans

Intéressé-e ? → Envoie ton CV et une lettre de motivation à info@faoug.ch

Délai : 30 mai 2026

Moustique tigre



Ce moustique originaire d'Asie du Sud-Est s'est répandu à travers le monde en quelques décennies. Il est aujourd'hui présent dans plusieurs cantons suisses.

Comment le reconnaître ?

- Il est de petite taille (0.5 à 1 cm)
- Son corps est noir rayé de blanc sur le thorax et les pattes

Pourquoi s'en méfier ?

- Il pique en journée, souvent à plusieurs reprises
- Il peut transmettre des maladies comme la dengue, le chikungunya ou le virus Zika.
- Il se développe dans de petites quantités d'eau stagnante : soucoupes, gouttières bouchées, pots de fleurs, arrosoirs etc.

Mesures préventives



Luttons contre le moustique tigre, coupons-lui l'eau !

- Eviter le plus possible de laisser des objets permettant à de l'eau de stagner (au besoin les retourner)
- Vider au moins une fois par semaine les récipients ouverts

Signaler un moustique tigre

- Prendre une photo nette depuis dessus
- Conservez si possible l'insecte dans une boîte avec du papier absorbant
- Signalez-le à <https://www.moustiques-suisse.ch/>

Enquête publique

La Municipalité soumet à l'enquête publique, **du 09.05.2026 au 07.06.2026**, le dossier suivant :

Propriétaire :	ALPDOGAN, BIRGUL
Parcelle et situation :	RF 301, Route du Débarcadère 3, 1595 Faoug
Coordonnées :	2572401/1195372
Nature des travaux :	Transformation(s)
Dérogation :	--

Ce dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Les remarques ou oppositions sont à adresser par recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

L'annonce officielle est affichée au pilier public communal, les informations ci-dessus sont publiées à titre informatif.